



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.02.2025

Révision: 06.02.2025

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit Okapox Royal Boden Komp. B

· UFI: KS30-F04J-M00S-XER4

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

aucune

· Secteur d'utilisation SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

· Fonction technique Durcisseur

· Emploi de la substance / de la préparation Durcisseur

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur : Kiesel Bauchemie GmbH & Co. KG
Wolf-Hirth-Str. 2

D-73730 Esslingen

Tel.:+49(0)711/93134-0

Fax:+49(0)711/93143-140

E-Mail: sida@kiesel.com

· Service chargé des renseignements :

Labo ou services de protection de l'environnement et de sécurité de travail
biuro@bautech.pl

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

en cas d'ingestion ou de signes particuliers il sera vivement recommandé de prendre contact avec le centre anti poisons local OU d'appeler un médecin

Informations Poison Centre Freiburg Tel.: +49(0)761/ 19240
(24h en allemand et en anglais)

Centre Antipoisons

(+352) 8002 5500

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.02.2025

Révision: 06.02.2025

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit Okapox Royal Boden Komp. B

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS05 GHS07 GHS08 GHS09

- Mention d'avertissement

Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Produit de réaction des acides gras dimériques, insaturés en C18, et de polyéthylène-polyamine
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine
3,6-diazaoctane-1,8-diamine
3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine
3-aminopropyltriéthoxysilane
2-[(3-aminopropylmethylamino)ethanol]
H302 Nocif en cas d'ingestion.

- Mentions de danger

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.02.2025

Révision: 06.02.2025

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit Okapox Royal Boden Komp. B

(suite de la page 2)

- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.**
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.**
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.**
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**
- **Conseils de prudence**
- P102** Tenir hors de portée des enfants.
- P261** Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
- P284** [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
- P301+P330+P331** EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P303+P361+P353** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P304+P340** EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P405** Garder sous clef.
- P501** Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires: EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.**
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

FR

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.02.2025

Révision: 06.02.2025

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit Okapox Royal Boden Komp. B

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 68410-23-1	Produit de réaction des acides gras dimériques, insaturés en C18, et de polyéthylène-polyamine Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥25-≤100%
CAS: 2855-13-2 EINECS: 220-666-8	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1A, H317 ATE: LD50 oral: 1.030 mg/kg Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C≥ 0,001 %	≥5-<25%
CAS: 90640-67-8 EINECS: 292-588-2	Triethylenetetramine Skin Corr. 1B, H314 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	≥5-<25%
CAS: 90640-66-7 EINECS: 292-587-7	Polyethylenpolyamine, Tetraethylenpentamin-Fraktion Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317	≥5-<25%
CAS: 919-30-2 EINECS: 213-048-4	3-aminopropyltriéthoxysilane Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1B; H317: C≥ 3 %	≥5-<10%
CAS: 1760-24-3 EINECS: 217-164-6	N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine Resp. Sens. 1, H334 Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	≥1-<2,5%
CAS: 41999-70-6	2-[(3-aminopropylmethylamino)ethanol] Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317	≥1-<2,5%

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.02.2025

Révision: 06.02.2025

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit Okapox Royal Boden Komp. B

(suite de la page 4)

· **Indications complémentaires**

:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Indications générales :**

Lorsque respiratoire ou arrêt cardiaque: respiration artificielle ou la réanimation cardiorespiratoire
Autoprotection du secouriste d'urgence
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **après inhalation :**

En cas de malaise consulter un médecin.
inhaler beaucoup d' air frais
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **après contact avec la peau :**

En cas de malaise, recourir à un traitement médical

· **après contact avec les yeux :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **après ingestion :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

Rincer la bouche, ne pas faire vomir, demander immédiatement de l'aide médicale.
Ne pas administrer de remèdes maison (lait, alcool, huile, etc.).

Présenter l'emballage ou l'étiquette au médecin traitant.

Consulter immédiatement un médecin.

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais.

Consulter immédiatement un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**

Jet d'eau à grand débit.

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.02.2025

Révision: 06.02.2025

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit Okapox Royal Boden Komp. B

(suite de la page 5)

· 5.2 Dangers particuliers
résultant de la substance ou
du mélange

**Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou
d'incendie.
Pas d'autres informations importantes disponibles.**

· 5.3 Conseils aux pompiers
· Equipement spécial de
sécurité :

**Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air
ambiant et combinaison de protection contre les produits
chimiques. Ne pas respirer de gaz d'explosion et d'incendie.**

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles,
équipement de protection et
procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection

· 6.2 Précautions pour la
protection de
l'environnement

**En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les
autorités compétentes.**

· 6.3 Méthodes et matériel de
confinement et de nettoyage:

**Avec des produits absorbants (sable, sable de silice, acide
fixant, fixant universel).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets
conformément au point 13.**

· 6.4 Référence à d'autres
rubriques

**Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre,
consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de
protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le
chapitre 13**

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre
pour une manipulation sans
danger

**Ne pas inhaler les fumées/aérosols. Éviter le contact avec les
yeux et la peau.
Garder les emballages hermétiquement fermés.
Ne pas laisser le récipient ouvert.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter le dégagement d'aérosols.**

(suite page 7)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.02.2025

Révision: 06.02.2025

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit Okapox Royal Boden Komp. B

(suite de la page 6)

Respecter les mesures de précaution en vigueur lors de l'utilisation de produits chimiques.

- **Préventions contre les incendies et les explosions:** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** *Aucune exigence particulière.*
- **Indications concernant le stockage commun :** *Ne pas conserver avec des métaux
Stocker les récipients dans un endroit frais et bien aéré. Eviter l'exposition aux forts rayonnements solaires.*
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** *Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux.
Tenir les emballages hermétiquement fermés*
- **Classe de stockage :** *8 B*
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

· **DNEL**

CAS: 919-30-2 3-aminopropyltriéthoxysilane

Dermique	Langzeitwert	8,3 mg/kg/d (Travailleur)
	Kurzzeitig	8,3 mg/kg/d (Travailleur)
Inhalatoire	Langzeitwert	59 mg/m³ (Travailleur)
	Kurzzeitig	59 mg/m³ (Travailleur)

· **PNEC**

CAS: 919-30-2 3-aminopropyltriéthoxysilane

Süßwasser	0,33 mg/l (-)
Salzwasser	0,033 mg/l (-)

· **Indications complémentaires**

:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés**

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 8)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.02.2025

Révision: 06.02.2025

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit Okapox Royal Boden Komp. B

(suite de la page 7)

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :** Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
Eviter tout contact avec les yeux
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :** Filtre A/P2.
Protection respiratoire appropriée en cas de faibles concentrations ou d'exposition de courte durée : filtre à particules EN 143 type P2 (capacité moyenne de rétention (particules polluantes solides et liquides))
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains :** Gants de protection.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants** Produits de protection des mains recommandés DIN EN 374
Caoutchouc fluoré (Viton)
- **Temps de pénétration du matériau des gants** Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **État physique** Liquide
- **Couleur :** jaunâtre
- **Odeur :** caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **Point de fusion :** non déterminé
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** >200 °C
- **Inflammabilité** Non applicable.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **inférieure :** Non déterminé.
- **supérieure :** Non déterminé.
- **Point d'éclair :** 93 °C (geschlossener Tiegel)
- **Température d'inflammation :** 300 °C
- **Température de décomposition :** Non déterminé.

(suite page 9)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.02.2025

Révision: 06.02.2025

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit Okapox Royal Boden Komp. B

(suite de la page 8)

· pH	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· dynamique à 20 °C:	500 mPas
· Solubilité	
· l'eau :	peu soluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	<1 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité :	1,135 g/m ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	
· Teneur en substances solides :	0,0 %
· Composés organiques volatils	0,0 g/l
	0,00 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant

(suite page 10)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.02.2025

Révision: 06.02.2025

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit Okapox Royal Boden Komp. B

(suite de la page 9)

· Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses *Aucune réaction dangereuse connue*
- 10.4 Conditions à éviter *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- 10.5 Matières incompatibles: *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: *aucun connu*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë : *Nocif en cas d'ingestion.*

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Oral	LD50	1.030 mg/kg (ATE)
		1.030 mg/kg (Rat)

Inhalatoire	LC50/4 h	>5,01 mg/l (Rat)
-------------	----------	------------------

CAS: 90640-67-8 Triethylenetetramine

Oral	LD50	1.600 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	1.472 mg/kg (Lapin)

CAS: 90640-66-7 Polyethylenpolyamine, Tetraethylenpentamin-Fraktion

Oral	LD50	3.221 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	1.260 mg/kg (Lapin)

CAS: 919-30-2 3-aminopropyltriéthoxysilane

Oral	LD50	1.476 mg/kg (Ratte, weiblich)
		2.698 mg/kg (Rat)

Dermique	LD50	4.033 mg/kg (Lapin)
----------	------	---------------------

CAS: 41999-70-6 2-[(3-aminopropylmethylamino)ethanol]

Oral	LD50	200-500 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	1.000-2.000 mg/kg (Lapin)

- Effet primaire d'irritation :
- de la peau : *Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.*
- des yeux : *Provoque de graves lésions des yeux.*

(suite page 11)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.02.2025

Révision: 06.02.2025

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit Okapox Royal Boden Komp. B

(suite de la page 10)

- **Sensibilisation :** *Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.*
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Cancérogénicité** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité pour la reproduction** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Danger par aspiration** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Oral	EbC50 (72h)	37 mg/l (Alge <i>Scenedesmus</i> sp)
	LC 50 (96h)	110 mg/l (Goldorfe (<i>Leuciscus idus</i>))
	EC50 (48h)	23 mg/l ((Wasserfloh (<i>Daphnia magna</i>)))
	EC10 (18h)	1.120 mg/l (Bakterien)

CAS: 919-30-2 3-aminopropyltriéthoxysilane

	LC 50 (96h)	>934 mg/l (Danio rerio (<i>Zebrabärbling</i>)) (OECD Richtline 203)
--	-------------	---

CAS: 41999-70-6 2-[(3-aminopropylmethylamino)ethanol]

	LC 50 (96h)	315,7 mg/l (Fisch)
	EC50 (48h)	145 mg/l (Dap)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 12)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.02.2025

Révision: 06.02.2025

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit Okapox Royal Boden Komp. B

(suite de la page 11)

- 12.4 Mobilité dans le sol **Pas d'autres informations importantes disponibles.**
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: **Non applicable.**
- vPvB: **Non applicable.**
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien **Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.**
- 12.7 Autres effets néfastes
- Remarque : **Toxique chez les poissons.**
- Autres indications écologiques :
- Indications générales : **Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation : **évacuation selon les dispositions en vigueur**
- Emballages non nettoyés :
- Recommandation : **Evacuation conformément aux prescriptions légales.**

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- ADR, IMDG, IATA **UN2735**
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR **2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (TRIÉTHYLÈNETÉTAMINE, 3-aminopropyltriéthoxysilane), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT**
- IMDG **AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (TRIETHYLENETETRAMINE, 3-aminopropyltriethoxysilane), MARINE POLLUTANT**

(suite page 13)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.02.2025

Révision: 06.02.2025

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit Okapox Royal Boden Komp. B

(suite de la page 12)

· IATA **AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(TRIETHYLENETETRAMINE, 3-aminopropyltriethoxysilane)**

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG



· Classe **8 Matières corrosives.**
· Étiquette **8**

· IATA



· Class **8 Matières corrosives.**
· Label **8**

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA **II**

· 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Produit de réaction des acides gras dimériques, insaturés en C18, et de polyéthylène-polyamine

· Polluant marin : **Signe conventionnel (poisson et arbre)**
· Marquage spécial (ADR): **Signe conventionnel (poisson et arbre)**

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

· Indice Kemler :

80

· No EMS :

F-A,S-B

· Segregation groups

(SGG18) Alkalis

· Stowage Category

A

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI **Non applicable.**

· Indications complémentaires de transport :

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

1L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· Catégorie de transport

2

(suite page 14)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.02.2025

Révision: 06.02.2025

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit Okapox Royal Boden Komp. B

(suite de la page 13)

· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE, 3-AMINOPROPYLTRIÉTHOXYLANE), 8, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des ingrédients n'est inclus

· Catégorie SEVESO

E2 Danger pour l'environnement aquatique

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas

200 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut

500 t

· RÈGLEMENT (CE) N°

1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: **3**

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 15)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.02.2025

Révision: 06.02.2025

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit Okapox Royal Boden Komp. B

(suite de la page 14)

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales :

· Indications sur les

restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrits au sens des règlements de garantie légaux. Veuillez s'il vous plaît prendre les conditions de livraison de la respective feuille d'instructions. Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique :

Services sécurité de travail et protection de l'environnement

· Date de la version

précédente:

26.02.2021

· Numéro de la version

précédente:

15

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

(suite page 16)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.02.2025

Révision: 06.02.2025

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit Okapox Royal Boden Komp. B

(suite de la page 15)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

- * Données modifiées par rapport à la version précédente
- Remarque

Ces données se basent sur des connaissances acquises à ce jour, mais ne garantissent pas les propriétés du produit et ne représentent aucun aspect contractuel. L'utilisation, la transformation du produit sont de la responsabilité de l'utilisateur.